

RAPPORT FINAL

2014

■ 1924-2014 ■ ANNIVERSAIRE OIE ■

82
SG
25-30 MAI 2014
PARIS



Oie

**RAPPORT DE LA RÉUNION
DE LA
COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'AFRIQUE**

Paris, le 26 mai 2014

La Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique s'est réunie le 26 mai 2014 à la Maison de la Chimie à Paris, à 14 h 00. Cette réunion a rassemblé 92 participants, dont les Délégués et observateurs de 36 Membres de cette Commission et de 2 pays observateurs ainsi que les représentants de 10 organisations internationales ou régionales :

Membres de la Commission : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Libye, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République Centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

Pays / territoires observateurs : Libéria, Sud Soudan.

Organisations internationales / régionales : Banque mondiale, CEDEVIRHA³⁸, CIRAD³⁹, FAO, ILRI, PATTEC⁴⁰, SADC⁴¹, UA-BIRA⁴², UA-PANVAC⁴³, UEMOA⁴⁴.

La réunion était présidée par le Docteur Theogen Rutagwenda (Rwanda), Vice-président de la Commission, assisté du Docteur Yacouba Samaké, Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour figurant en annexe a été adopté à l'unanimité. L'ordre du jour et les documents relatifs aux points à traiter ont été distribués aux participants.

2. Contributions dues par les Membres à l'OIE

Le Docteur Theogen Rutagwenda, Délégué du Rwanda et Vice-président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, a fait remarquer que les arriérés de contribution de certains pays étaient préoccupants et a exhorté les Délégués de l'OIE de la région à s'assurer que leur pays s'acquittait bien de sa contribution à l'OIE.

Il a encouragé les Pays membres de la région à relever autant que possible le niveau de leur contribution.

³⁸ CEDEVIRHA : Commission économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques
³⁹ CIRAD : Centre de coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement
⁴⁰ PATTEC : Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase
⁴¹ SADC : Communauté pour le développement de l'Afrique australe
⁴² UA-BIRA : Union africaine – Bureau interafricain des ressources animales
⁴³ UA-PANVAC : Union africaine – Centre panafricain des vaccins vétérinaires
⁴⁴ UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine

Discussion

Selon la Docteure Unesu Ushewokunze-Obatolu, Déléguée du Zimbabwe, il était difficile aux Délégués de l'OIE de garantir une bonne compréhension des activités menées par l'Organisation car ils relevaient directement de dirigeants politiques élus qui étaient souvent amenés à changer de poste.

Elle a, à cet égard, fait part de sa profonde inquiétude concernant l'absence de la Présidente de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique lors de la réunion de la Commission, nonobstant l'importance de cet événement. Par conséquent, elle s'est demandé si cette absence ne reflétait pas justement ce manque de compréhension à l'égard des actions entreprises par l'OIE.

En guise de conclusion, la Docteure Unesu Ushewokunze-Obatolu a ajouté que, outre les efforts déployés par les Délégués afin d'influer sur le niveau de compréhension de leur pays respectif à l'égard des activités de l'OIE, il pourrait être nécessaire que la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique et les bureaux sous-régionaux connexes examinent les obstacles mentionnés et envisagent la mise en place de mesures spéciales destinées à accroître la visibilité de l'OIE et convaincre les gouvernements de l'importance d'une participation active aux activités de l'OIE.

Le Docteur Yacouba Samaké, Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique, s'est dit en accord avec la Déléguée du Zimbabwe au sujet des difficultés auxquelles les Délégués pouvaient se trouver confronter pour garantir que des fonds destinés aux activités de l'OIE soient systématiquement inscrits au budget national de leur pays, permettant le règlement des arriérés et le relèvement de la catégorie de contribution dans la mesure du possible. Le Docteur Samaké a néanmoins indiqué que les Délégués sont les principaux représentants de l'OIE dans leurs pays et que c'est à eux que l'OIE demande de s'assurer que leur pays assume ses responsabilités envers l'Organisation, notamment le paiement des contributions. Le Docteur Samaké a déclaré que l'OIE était donc toujours disponible pour prêter main forte aux Délégués en cas de besoin, pour les aider à remplir leurs obligations. C'est pourquoi il a indiqué que, lors de toutes les réunions avec des autorités politiques des Pays membres, l'OIE s'efforce de souligner l'importance de la participation active des Pays membres aux activités de l'OIE ainsi que l'importance du paiement des contributions.

3. Rapport sur les réunions du Conseil de l'OIE

Pour commencer, le Docteur Botlhe M. Modisane, Délégué de l'Afrique du Sud et membre du Conseil de l'OIE, a apporté des précisions concernant la composition du Conseil. Il a également rappelé que l'année 2014 marquait le 90^e anniversaire de l'OIE.

Le Docteur Modisane a fait part des questions d'intérêt général traitées par le Conseil, notamment : la nécessité de procéder en 2014 à une élection partielle afin d'élire un nouveau membre du Conseil de l'OIE pour représenter la région Afrique ; l'accord du Conseil pour que soit présenté à l'Assemblée mondiale des Délégués un projet de résolution proposant la création de deux nouvelles catégories de contribution extraordinaire afin d'augmenter le budget général de l'OIE ; la sélection du Thème technique II (sans questionnaire) de la présente Session générale : « Peste porcine africaine : nouveaux enjeux, nouvelles stratégies pour empêcher sa propagation » ; la validation de la liste des Centres collaborateurs et Laboratoires de référence de l'OIE à présenter pour ratification par l'Assemblée mondiale des Délégués.

Le Docteur Modisane a également indiqué que le Conseil avait examiné la candidature du Libéria et du Sud Soudan comme nouveaux Pays membres de l'OIE et avait émis une opinion favorable à leur adhésion.

En guise de conclusion, soulignant l'importance de la participation des Délégués à toutes les activités de l'OIE, le Docteur Modisane a indiqué que le Conseil de l'OIE souhaitait voir ceux-ci s'impliquer davantage et donner leur avis sur toutes les questions débattues, afin de guider le Conseil lors de ses réunions tout en s'assurant que les besoins de tous les Pays membres soient bien pris en compte.

4. Rapport de la Présidente de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique

Au nom de la Docteure Marosi Molomo, Présidente de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, qui n'a pas pu prendre part à la Session générale le Docteur Theogen Rutagawenda, Vice-président de la Commission a souhaité la bienvenue à tous les nouveaux Délégués de la région Afrique.

Le Docteur Rutagawenda a rappelé les grandes lignes de la dernière réunion de la Commission régionale, qui s'est tenue le lundi 27 mai 2013 durant la 81^e Session générale Il a rappelé que ladite réunion avait été suivie par 94 participants, notamment les Délégués et observateurs de 38 pays membres de la Commission et de 3 pays observateurs, dont le Libéria. Il a également rappelé quels avaient été les principaux points à l'ordre du jour et les principaux thèmes débattus.

Le Docteur Rutagawenda a ensuite rappelé aux Délégués comment se compose le Bureau de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique et quels sont les représentants de la région au sein du Conseil de l'OIE et de la Commission scientifique pour les maladies animales. Il a informé les participants que le Professeur Jaouad Berrada, ancien Délégué du Maroc, avait démissionné de sa fonction de Délégué depuis août 2013, laissant vacant le poste de Vice-président de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, d'où la nécessaire tenue d'une élection afin de pourvoir ce poste ainsi que celui de membre du Conseil.

Le Docteur Rutagawenda a rappelé que, depuis 2009, l'UA-BIRA coordonne avec succès la position commune de la région Afrique. Selon lui, le fait que l'Afrique s'exprime d'une seule et même voix a contribué à enrichir les discussions lors des Sessions générales de l'OIE, comme par exemple dans le cas des amendements aux Codes sanitaires pour les animaux terrestres et pour les animaux aquatiques que la région Afrique a proposés.

Le Docteur Rutagawenda a signalé que la 21^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique se tiendrait au Maroc en février 2015 et a invité tous les Délégués à y prendre part.

Il a ensuite donné un aperçu des différentes activités régionales, notamment celles relatives à l'enseignement vétérinaire et aux organismes statutaires vétérinaires — ainsi qu'à la promotion des projets de jumelage dans ces domaines — ainsi qu'aux activités se rapportant : au programme VET-GOV (« renforcement de la gouvernance vétérinaire en Afrique »), à l'avancement du programme PDDAA (« programme détaillé de développement de l'agriculture africaine »), et au soutien et à la promotion continue des Services vétérinaires au moyen du processus PVS de l'OIE.

Pour conclure, le Docteur Rutagawenda a encouragé les pays à renforcer leur participation aux activités de l'OIE et a insisté sur l'importance capitale de mettre en œuvre les normes internationales de l'OIE conformément au Plan stratégique de l'OIE. Il a souligné combien il est important que les Pays membres s'acquittent de leur contribution statutaire envers l'OIE, et l'augmentent dans la mesure du possible. Pour finir, il a redit combien il est important que l'Afrique adopte une position commune permettant à ce continent de s'exprimer autant que possible d'une seule et même voix.

5. Rapport sur les activités et le programme de travail de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique et des Représentations sous-régionales de l'OIE pour l'Afrique australe, l'Afrique du Nord, et l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique

S'exprimant au nom de tous les Représentants de l'OIE dans la région, le Docteur Yacouba Samaké, Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique, a présenté un résumé des activités menées par la Représentation régionale et les trois Représentations sous-régionales africaines entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai 2014, ainsi que les activités prévues pour le reste de l'année.

En termes de ressources humaines, le Docteur Samaké a indiqué que la période couverte par son rapport avait été marquée par les départs de la Docteure Florência Cipriano, adjointe du Représentant régional, du Docteur Antonio Petrini, chargé de mission au sein de la Représentation sous-régionale pour l'Afrique du Nord (Tunis), de Madame Youma N'Diaye,

comptable, et de Madame Mariam Minta, secrétaire, toutes deux de la Représentation régionale. A fait suite à ces départs l'arrivée du Docteur Alessandro Ripani, chargé de mission à la Représentation sous-régionale à Tunis, et de Monsieur Abdramane Sanogo, comptable à la Représentation régionale.

Le Docteur Samaké a ensuite évoqué la collaboration entre l'OIE, la FAO, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'UA-BIRA, les communautés économiques régionales (CER) et les différents pays, visant à développer des stratégies de lutte contre les maladies — notamment la fièvre aphteuse, la peste des petits ruminants (PPR), la peste porcine africaine, la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB) et la maladie de Newcastle — au niveau régional ou sous-régional. Il a notamment évoqué la tenue d'une première réunion inter-régionale (Moyen-Orient / Afrique du Nord) sur la fièvre aphteuse et la PPR, ainsi que la mise en œuvre d'un projet pilote de lutte contre la PPR au Burkina Faso et au Ghana financé par la fondation Bill & Melinda Gates (projet VSPA [« Normes vaccinales et approche pilote pour le contrôle de la PPR en Afrique »]).

Il a également parlé de la poursuite de l'application du processus PVS de l'OIE et des programmes qui y sont associés (jumelage, soutien à la modernisation de la législation vétérinaire, soutien à l'organisation de tables rondes), ainsi que l'implication de tous les Pays membres africains dans le processus PVS.

Le Docteur Samaké a ensuite parlé de l'intérêt de l'appropriation des résultats des activités — notamment des résultats du processus PVS et des autres activités de renforcement des capacités — par les pays (par ex. : augmentation substantielle de la part allouée aux Services vétérinaires dans le budget national notamment au Bénin, au Niger, au Sénégal et au Togo), par les CER (par ex. : soutien technique et financier de l'UEMOA dans la mise en œuvre d'activités et sa responsabilité dans certaines activités nécessitant une approche régionale, telles que l'harmonisation de la législation pharmaceutique vétérinaire ou la stratégie de contrôle de la PPCB et de la maladie de Newcastle), et par les partenaires pour le développement (Banque mondiale dans le cas du Mali, Union européenne dans le cas du Kenya, et Coopération belge dans le cas du Mozambique).

Le Docteur Samaké a donné un aperçu de l'assistance apportée aux pays dans différents domaines, notamment pour le processus PVS de l'OIE, pour la notification à l'OIE des événements épidémiologiques importants, et pour le paiement régulier des contributions des pays à l'OIE ; dans ce cadre des visites de courtoisie ont été effectuées aux Comores, au Kenya et au Mali.

Le Docteur Samaké a également mentionné le programme de soutien au pastoralisme au Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad), précisant que la composante numéro 1 de ce programme, relative à la santé animale, serait mise en œuvre par la CEDEAO⁴⁵/CILSS⁴⁶ avec le soutien technique de l'OIE.

Il a évoqué la consolidation des réseaux existants, notamment le Réseau méditerranéen de santé animale (REMESA) et le Réseau des établissements d'enseignement vétérinaire de la Méditerranée (REEV-Med), ainsi que la mise en place de nouveaux réseaux : le Réseau ouest et centre africain des laboratoires vétérinaires de diagnostic de l'influenza aviaire et des autres maladies transfrontalières (RESOLAB) et le Réseau régional des systèmes d'épidémiologie nationale pour l'influenza aviaire hautement pathogène et les autres maladies prioritaires (RESEPI) en Afrique centrale ; l'Association des établissements d'enseignement vétérinaire de l'Afrique australe et orientale (SEAAVEE) et le Comité technique de l'élevage de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (LTC/SADC).

Il a informé les Délégués que le Conseil de l'OIE avait donné son aval à un accord de coopération entre l'OIE et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), et que la mise à jour de l'accord de coopération entre l'OIE et l'UA-BIRA serait bientôt soumise à approbation.

⁴⁵ CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

⁴⁶ CILSS : Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel

Le Docteur Samaké a eu le plaisir d'annoncer que la candidature du Libéria et du Sud Soudan avait reçu un accueil favorable de la part du Conseil de l'OIE.

Il a fait savoir que le Centre régional de santé animale à Bamako avait été conforté (visite d'un commissaire de la CEDEAO) mais que l'établissement d'un Centre régional de santé animale en Afrique centrale restait en attente d'une décision politique décisive.

Il a mentionné une mission préparatoire en vue de la 21^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique qui doit se tenir à Rabat du 16 au 20 février 2015.

Pour finir, le Docteur Samaké a présenté les grandes lignes du programme de travail des Représentations régionales et sous-régionales pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2014.

Il a mis l'accent sur un certain nombre d'activités : la réunion annuelle de coordination des chefs des Services vétérinaires (au sujet des normes à examiner lors de la 82^e Session générale), organisée par l'UA-BIRA ; la 82^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE et les réunions bilatérales en marge de la Session générale ; le soutien à la candidature du Libéria et du Sud Soudan en vue de leur adhésion à l'OIE ; les réunions statutaires du Comité régional de pilotage du GF-TADs pour l'Afrique, du Comité mondial de pilotage du GF-TADs, et du VET-GOV ; la participation aux conférences mondiales de l'OIE ; la poursuite de la mise en œuvre du projet pilote sur la PPR ; la planification des activités du Programme de soutien au pastoralisme au Sahel ; le développement de stratégies au niveau régional et sous-régional dans le cadre du plan d'action quinquennal du GF-TADs pour l'Afrique, notamment pour la fièvre aphteuse, la PPR, la peste porcine africaine, la PPCB et la maladie de Newcastle ; une réunion sur le statut sanitaire au regard de la fièvre aphteuse et de la PPR, couplée à une stratégie de contrôle de la PPR en Afrique du Nord ; et une réunion sur la rage en Afrique du Nord. Il a également évoqué : l'approche « Une seule santé » ; les activités pilotes relatives au contrôle de la rage, à la fièvre de la Vallée du Rift (séminaire sur la prévention de la fièvre de la Vallée du Rift en Afrique du Nord) et à l'antibiorésistance ; la sensibilisation des pays au processus PVS de l'OIE ; la notification des événements épidémiologiques à l'OIE ; le paiement régulier des contributions à l'OIE ; les activités de renforcement des capacités, notamment le séminaire sur la rage au Niger, un séminaire prévu sur la sécurité sanitaire des aliments, et les activités destinées à améliorer la gouvernance des Services vétérinaires en Afrique (projet VET-GOV) ; la 21^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique ; la Journée mondiale de la rage le 28 septembre 2014 ; et enfin la réunion annuelle des Représentants régionaux et sous-régionaux qui se tiendra à Paris en octobre 2014.

Discussion

Le Délégué du Sénégal s'est inquiété de savoir comment l'OIE pourrait sensibiliser davantage les gouvernements des Pays membres sur l'importance de la stabilité du poste de Délégué auprès de l'OIE, car c'est le seul moyen de s'assurer de la bonne exécution des activités de l'OIE.

Le Délégué de la Mauritanie a déclaré qu'il était très difficile pour certains pays de la Région de relever leur catégorie de contribution à l'OIE. Il a suggéré que l'OIE recherche une solution éventuelle pour les pays qui ont des arriérés de longue date car la plupart de ces pays rencontrent des difficultés financières.

En réponse au Délégué de la Mauritanie, la Docteure Eloit a signalé que l'OIE est en fait la seule organisation qui permet à ses Pays membres de choisir leur catégorie de contribution. Elle a expliqué que l'OIE n'augmente les contributions que pour faire face à une augmentation prévisible des dépenses. Elle a souligné que l'OIE demande toujours l'aval du Conseil avant d'augmenter les contributions. Elle a ensuite rappelé aux participants que les contributions n'avaient été augmentées ni en 2012 ni en 2013. Enfin elle a affirmé que l'OIE est ouvert à la discussion avec tous les pays qui auraient du mal à s'acquitter de leur contribution, afin de rechercher une solution. Elle a signalé que le plus important était que ces pays fassent preuve de bonne volonté et tentent de résoudre la situation. Elle a enfin ajouté que le montant des contributions OIE est extrêmement faible en comparaison avec les autres organisations internationales.

6. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 84^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE qui se réunira en mai 2016

La Commission régionale a proposé d'inscrire le thème technique suivant (accompagné d'un questionnaire adressé aux Membres) à l'ordre du jour de la 84^e Session générale :

– « Quelle stratégie pour une Afrique libre de tsétsé et des trypanosomoses »

7. Sélection du thème technique II (sans questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 21^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique

Après un débat animé entre plusieurs Délégués, un petit groupe incluant les Délégués du Burkina Faso, du Rwanda et de la Tunisie a été désigné pour finir de rédiger la proposition de thème technique.

Le thème technique suivant (sans questionnaire) a été proposé pour la 21^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique :

– « Les mouvements transfrontaliers d'animaux et de produits d'origine animale et leur rôle dans l'épidémiologie des maladies animales en Afrique »

8. Élection d'un représentant de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique au Conseil de l'OIE et élection du Vice-président de l'Assemblée mondiale des Délégués

Le Docteur Theogen Rutagwenda, Délégué du Rwanda et Vice-président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, a rappelé aux participants que le Délégué du Maroc avait démissionné, laissant vacant le poste de représentant de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique au sein du Conseil de l'OIE, d'où la nécessité de la tenue d'une élection.

La Docteure Monique Eloit, Directrice générale adjointe de l'OIE, a ensuite rappelé à la Commission régionale les règles institutionnelles relatives à l'élection des membres du Conseil de l'OIE. Elle a également fourni quelques éléments de réflexion à prendre en compte lorsqu'on élit un Délégué comme membre de l'un des organes statutaires de l'OIE. Parmi ces éléments, elle a souligné l'importance de la stabilité du poste occupé par le Délégué choisi, dans le pays en question, ainsi que l'importance de respecter un équilibre entre les sous-régions des Délégués choisis, ceci se reflétant principalement dans la langue correspondante. Elle a souligné le fait que, dans la réunion en cours, les Délégués devront parvenir à un consensus afin de présenter leur candidat à l'Assemblée mondiale des Délégués le vendredi. Elle a rappelé aux participants que c'est l'Assemblée mondiale des Délégués qui prend la décision finale concernant la composition du Conseil, en se fondant sur l'avis de la Commission régionale.

Suite à une discussion impliquant plusieurs Délégués au sujet des conclusions de la réunion des Chefs des Services vétérinaires tenue à Nairobi, et à la lumière de la procédure décrite par la Docteure Monique Eloit, Directrice générale adjointe de l'OIE, le Docteur Nicholas Kauta, Délégué de l'Ouganda, a été proposé à l'unanimité comme membre du Conseil de l'OIE.

Le Docteur Botlhe Michael Modisane, Délégué de l'Afrique du Sud, déjà membre du Conseil de l'OIE, a été proposé pour occuper la fonction de Vice-président de l'Assemblée mondiale des Délégués.

Ces propositions seront soumises à l'Assemblée mondiale pour ratification par voie de scrutin.

9. Rapport sur le concept de cheval présentant un niveau supérieur de santé et de performances (HHP) élaboré par l'OIE

La Docteure Susanne Münstermann, chargée de projet au sein du Service scientifique et technique de l'OIE, a débuté son exposé par le constat du développement considérable du secteur hippique sportif au niveau mondial, qui s'accompagne de bénéfices socio-économiques mesurables et significatifs pour l'économie des pays concernés.

Elle a expliqué que l'OIE s'est engagé depuis deux ans dans l'élaboration du concept de « niveau supérieur de santé et de performances » (HHP) destiné à faciliter les mouvements internationaux sans risque sanitaire pour les chevaux qui prennent part à des événements équestres internationaux. Elle a fait remarquer que ce concept HHP ne couvrirait pas les mouvements de chevaux à des fins de reproduction.

Elle a précisé que ce concept repose sur des principes déjà bien établis dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, en particulier dans ses chapitres sur (i) l'identification et la traçabilité, (ii) le zonage et la compartimentation, (iii) le modèle de passeport pour les chevaux de compétition, (iv) les procédures de certification et (v) le transport par voie aérienne, terrestre et maritime. En outre, un ensemble de lignes directrices relatives à la biosécurité des chevaux HHP dans leur écurie d'origine, pendant le transport et sur le lieu de la compétition sont également en cours d'élaboration.

La Docteure Münstermann a ensuite informé les participants que l'OIE a inscrit ces grands principes de base du concept HHP dans un nouveau chapitre du *Code*, dans la continuité de l'approche qui avait été adoptée lorsque des chapitres sur le bien-être animal avaient été introduits dans le *Code*.

La Docteure Münstermann a ajouté que l'acceptation de ces principes généraux par les Pays membres de l'OIE fournirait au Groupe ad hoc une vision plus nette lui permettant de proposer les outils nécessaires à la constitution d'un cadre pour le concept HHP, par exemple des lignes directrices supplémentaires.

Enfin la Docteure Münstermann a pris acte de la situation particulière que connaissent de nombreux pays d'Afrique en raison de la présence endémique de la peste équine.

Elle a indiqué que le Groupe ad hoc de l'OIE prêterait une attention particulière à cette situation et prévoirait des dispositions, dans la définition du concept HHP, pour les chevaux provenant de pays qui connaissent des cas de peste équine. À cet effet une réunion avec des représentants de l'Afrique du Sud et des experts de l'OIE se tiendra durant cette Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués.

Le Docteur Gideon Brückner, Président de la Commission scientifique de l'OIE pour les maladies animales, a fourni des informations complémentaires sur l'élaboration de ce nouveau chapitre proposé pour le *Code*. Il a expliqué que le projet de chapitre se limitait strictement à décrire le concept et que toutes les questions et préoccupations pertinentes seraient examinées lors de futures réunions du groupe d'experts et des Commissions spécialisées, et seraient présentées aux Pays membres.

Il a ajouté que l'OIE avait suivi la même approche en présentant aux Pays membres les principes directeurs sur le bien-être animal.

Il a expliqué que les détails relatifs aux différentes activités, notamment une description de la sous-population, la certification, le diagnostic, les tests et le transport, feront partie d'un plan international de biosécurité qui sera préparé par le secteur privé en consultation avec les Pays membres et qui sera basé sur les lignes directrices de l'OIE en matière de biosécurité.

Il a proposé que lorsque les Pays membres appliquent la compartimentation sur leur territoire ils utilisent la même approche pour concevoir leur plan de biosécurité, basé sur les lignes directrices de l'OIE en matière de biosécurité.

Pour finir, le Docteur Brückner a déclaré que les Délégués auraient l'occasion de faire part de leurs questions et de leurs préoccupations plus tard au cours de la Session générale en cours, dans le cadre du processus d'élaboration des normes.

10. Organisation de la 21^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique qui se tiendra à Rabat (Maroc) du 16 au 20 février 2015

Le Docteur Abderrahman El Abrak, Délégué du Maroc, a fait part de la sincère gratitude de son pays envers l'OIE et envers tous les Délégués de la région pour leur vote de confiance en vue de la tenue de la prochaine Conférence de la Commission régionale au Maroc. Il a réitéré la volonté de son pays d'accueillir cet important événement régional, précisant que c'était un honneur pour son pays, et a invité tous les Délégués à assister à la conférence qui se tiendra à Rabat en février 2015.

Il a donné une description générale du Maroc et de la ville de Rabat.

Il a résumé les démarches entreprises par le Maroc pour commencer à organiser la conférence. Il a indiqué que la Représentation régionale de l'OIE, accompagnée de représentants du Siège de l'OIE, avait mené une mission préparatoire à Rabat en février 2014.

Le Docteur El Abrak a également fourni des informations d'ordre général sur l'hébergement et les transports, et il a assuré que toutes les précisions nécessaires seraient envoyées en temps utile à tous les participants.

En guise de conclusion le Docteur El Abrak a projeté aux participants une vidéo de présentation du Maroc, et notamment de Rabat.

11. Sixième Plan stratégique de l'OIE – Perspectives régionales

Le Docteur Botlhe M. Modisane, Délégué de l'Afrique du Sud et membre du Conseil, a présenté brièvement à la Commission le processus de rédaction du 6^e Plan stratégique de l'OIE pour la période 2016-2020. Il a fait savoir aux Délégués qu'une version préliminaire de ce 6^e Plan stratégique avait été rédigée sur la base des discussions tenues lors des précédentes réunions du Conseil (octobre 2013 et février 2014).

Il a rappelé aux participants que ce projet avait été transmis début mai 2014 à tous les Délégués afin de leur permettre de communiquer leurs commentaires et observations aux membres du Conseil dans leur région respective.

Le Docteur Modisane a précisé que son exposé avait pour but de présenter les principales caractéristiques du 6^e Plan stratégique afin d'initier le débat entre les Délégués de façon à être en mesure de parachever le Plan stratégique au cours des prochaines réunions du Conseil. Il a signalé que le texte final serait distribué aux Pays membres pour commentaires en mars 2015 en vue de son adoption lors de la 83^e Session générale en mai 2015.

Il a rappelé que le Conseil de l'OIE considérait que le 6^e Plan stratégique de l'OIE devrait :

- témoigner d'une vision stratégique commune et réactualisée de l'OIE et de ses objectifs mondiaux ;
- prendre en compte les tendances et les enjeux mondiaux actuels ayant des répercussions sur l'environnement opérationnel de l'OIE, et anticiper les tendances et les enjeux à venir ;
- intégrer les problématiques transversales importantes ;
- être ambitieux sans nécessairement avoir des visées expansionnistes ;
- être de haut niveau, souple et ouvert plutôt que prescriptif, et permettre des approches optionnelles afin de répondre aux besoins et de voir sa mise en œuvre facilitée ;
- être conçu avec la participation de tous les Pays membres de l'OIE.

Le Docteur Modisane a expliqué que ce sujet serait mis à l'ordre du jour de toutes les réunions du Conseil et de toutes les Conférences régionales qui se tiendraient durant l'année à venir.

Il a signalé qu'en octobre 2013 le Conseil avait réexaminé les objectifs stratégiques et avait discuté des facteurs susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement opérationnel de l'OIE au cours de la période 2016-2020 ainsi que de l'évolution de l'organisation et des dispositifs institutionnels de l'OIE, comme par exemple les devoirs et la pertinence des Commissions spécialisées et Groupes de travail actuels, le fonctionnement des Représentations régionales et sous-régionales, et les relations et synergies avec les autres organisations internationales. Il a dit que le Conseil de l'OIE établirait aussi un plan stratégique quinquennal flexible en matière de ressources humaines pour le recrutement, le maintien et l'évolution du personnel de l'OIE.

Pour conclure, le Docteur Modisane a invité les Délégués à faire part de leurs réflexions et de leurs remarques sur les orientations et le cadre initial du 6^e Plan stratégique de l'OIE. Il a souligné que les commentaires des Pays membres étaient très précieux et seraient les bienvenus, précisant qu'ils pouvaient être envoyés au Directeur général de l'OIE et aux membres du Conseil représentant la région Afrique.

12. Mise en œuvre du Programme d'appui à la législation vétérinaire en Afrique

Le Docteur David Sherman, coordonnateur du Programme de l'OIE pour l'appui à la législation vétérinaire en Afrique (VLSP), a présenté brièvement l'état d'avancement du programme, notamment en ce qui concerne les derniers développements intervenus en Afrique.

Le Docteur Sherman a indiqué qu'un arsenal législatif vétérinaire couvrant un maximum d'aspects était la clé du bon fonctionnement des Services vétérinaires nationaux et qu'une étroite collaboration entre les vétérinaires et les experts juridiques était nécessaire pour formuler une législation vétérinaire moderne de haute qualité.

Le Docteur Sherman a passé en revue d'importantes activités du VLSP en Afrique, à savoir : la première Conférence mondiale de l'OIE sur la législation vétérinaire, qui s'est tenue à Djerba (Tunisie) en décembre 2010 ; le premier séminaire pilote, s'adressant aux 15 pays membres de la SADC, qui s'est tenu à Gaborone (Botswana) en novembre 2011 ; le deuxième séminaire de formation, destiné aux pays de la CEDEAO, qui s'est tenu à Cotonou (Bénin) en janvier 2013 ; et deux ateliers sur la législa

tion vétérinaire financés par l'UA-BIRA par le biais du programme VET-GOV — le premier à Arusha (Tanzanie) en octobre 2013 pour les pays anglophones et le second à Naivasha (Kenya) pour les pays francophones.

Le Docteur Sherman a ensuite discuté des futures activités probables de l'OIE en matière de législation vétérinaire à mener dans le cadre du programme VET-GOV. L'OIE planifie d'ores et déjà une série d'ateliers régionaux destinés à former les participants à la rédaction d'une législation de qualité et à favoriser l'harmonisation de cette législation au niveau régional. Ces séminaires devraient être menés dans différentes CER. Chaque séminaire devrait se pencher sur plusieurs thématiques vétérinaires différentes, notamment : la réglementation de la profession vétérinaire ; la lutte contre les maladies animales ; la sécurité sanitaire des aliments ; la réglementation des produits médicamenteux à usage vétérinaire. Des vétérinaires et des juristes de chaque pays participant seront invités. Les ateliers d'une durée d'une semaine comprendront : l'exposé des principes de la rédaction juridique ; l'évaluation d'une législation exemplaire sur des thèmes spécifiques ; l'analyse, par les pays participants, de lois existantes correspondant à chaque thématique ; pour finir, des exercices de rédaction d'un projet de loi régional sur chaque thématique. De nombreux ateliers régionaux devraient avoir lieu au cours des deux années à venir, pour les CER francophones comme pour les anglophones, et l'on prévoit que les pays participants seront impliqués dans des ateliers couvrant au moins deux thématiques vétérinaires.

Afin de tirer le meilleur profit de la participation à ces ateliers, le Docteur Sherman a encouragé les Délégués qui ne l'auraient pas encore fait à demander une mission d'identification afin d'évaluer le statut actuel de la législation vétérinaire de leur pays.

13. Système mondial d'information sanitaire (WAHIS) – Le point sur les notifications transmises par les Pays membres africains

La Docteure Lina Awada, vétérinaire épidémiologiste au sein du Service de l'information sanitaire de l'OIE, a fait le point des sujets les plus importants en matière de notification des maladies animales pour ce qui concerne la région Afrique.

Elle a d'abord mis l'accent sur le fait qu'il est important que les pays/territoires notifient les maladies dans les meilleurs délais au moyen de l'outil WAHIS, ainsi que sur l'importance de fournir toute autre information épidémiologique concernant la prévention et le contrôle des maladies, afin de maintenir la transparence, de favoriser les échanges et de contribuer au système mondial d'alerte précoce. Elle a ensuite fourni des informations importantes concernant le respect de l'obligation de déclaration des maladies en Afrique pour l'année 2013.

La Docteure Awada a également présenté l'évolution du nombre de pays de la Région qui ont envoyé des rapports à l'OIE depuis 2005 ainsi que l'évolution du délai d'envoi de ces rapports depuis 2005, en distinguant les maladies des animaux terrestres et les maladies des animaux aquatiques.

Pour finir, la Docteure Awada a présenté les épisodes exceptionnels de fièvre aphteuse survenus récemment en Afrique.

14. Présentations des organisations ayant un accord officiel avec l'OIE

- **Union africaine – Bureau interafricain des ressources animales (UA-BIRA)**

Le Professeur Ahmed El-Sawalhy, Directeur de l'UA-BIRA, a tenu les participants informés des activités de l'UA-BIRA concernant la santé animale et l'accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il a indiqué que le renforcement des systèmes de santé animale demeurerait l'un des objectifs stratégiques primordiaux de l'UA-BIRA, tout particulièrement sous l'angle des réformes politiques, législatives et institutionnelles.

Il a précisé que la capacité des CER et de l'IGAD en matière de surveillance et de lutte contre les maladies avait été renforcée, avec notamment deux nouveaux projets dans ce domaine. Il a ajouté qu'un appui avait été fourni aux CER afin de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre du mécanisme de coordination régionale intégrée (MCRI/IRCM) pour le contrôle des maladies animales transfrontalières et des zoonoses en Afrique et pour renforcer les capacités et le consensus autour du concept « Une seule santé » en Afrique. Le programme panafricain de contrôle progressif de la PPR est en cours d'ajustement au niveau des CER et des États membres et est en attente de financement. Selon le Professeur El-Sawalhy, une stratégie de contrôle de la peste porcine africaine en Afrique est en cours d'élaboration en collaboration avec la FAO et l'Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI).

Le Professeur El-Sawalhy a indiqué que les activités relatives au commerce international et à l'accès au marché se sont centrées principalement sur la certification zoosanitaire, l'identification et la traçabilité, et le soutien aux organisations partenaires. L'AU-IBAR est demeuré néanmoins fortement impliqué dans le processus de soutien et d'encouragement à la participation des nations africaines dans le processus d'élaboration des normes de l'OIE, entre autres.

Il a également signalé que le système ARIS d'information sur les ressources animales avait été déployé dans plus de 30 pays, soulignant le fait que les États membres avaient bénéficié d'une formation poussée pour la collecte et la gestion des données et que la compatibilité avec le système de l'OIE WAHIS était en passe d'être effective.

Pour conclure, le Professeur El-Sawalhy a indiqué que la formulation de la stratégie de développement de l'élevage sous la houlette de l'UA-BIRA était en bonne voie, et qu'elle était actuellement soumise à un processus intensif de consultations afin de s'assurer de son appropriation et de la participation des différents acteurs. Elle devrait être adoptée lors du sommet de l'Union africaine en janvier 2015.

- **Commission économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques (CEBEVIRHA)**

Pour commencer sa présentation, le représentant de la CEBEVIRHA a fourni des précisions sur son Organisation. Il a fait état des missions de la CEBEVIRHA qui consistent principalement à contribuer au développement durable, harmonisé et équilibré des secteurs de l'élevage, de l'agro-alimentaire, de la pêche et de l'aquaculture, et à la croissance des échanges internationaux, pour permettre aux pays d'optimiser la production nécessaire afin de parvenir à la sécurité alimentaire et de réduire la pauvreté dans les populations de la sous-région.

Il a également fourni des précisions sur les objectifs de la CEBEVIRHA, notamment : soutenir le développement quantitatif et qualitatif des secteurs de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture, développer et harmoniser les échanges, et enfin harmoniser et coordonner les politiques relatives à l'élevage, à la pêche et à l'aquaculture contenues dans les plans de développement des États membres.

Pour finir, il a fourni un résumé de l'état d'avancement des activités de la CEBEVIRHA.

- **Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)**

Au nom du Docteur Cheikh Ly, Fonctionnaire régional chargé de la production et de la santé animale à la FAO, le Docteur Juan Lubroth, Chef des Services vétérinaires de la FAO, a passé en revue les activités de la FAO intéressant l'Afrique, et a signalé le renouvellement du partenariat pour la santé animale. Le Docteur Lubroth a indiqué que la FAO mettait en œuvre des projets au niveau des pays et au niveau de la région Afrique dans différents domaines à la demande des pays ou des organismes régionaux, et qu'elle poursuivait ses activités d'alerte précoce et de renforcement des capacités dans le cadre du programme EMPRES-AH⁴⁷ ainsi que ses missions dans le cadre du CMC-AH⁴⁸, mécanisme de la FAO pour une riposte rapide en cas d'urgence zoonositaire transfrontalière. Il a ajouté que les activités se sont déroulées dans la lignée des cinq objectifs stratégiques de la FAO, des initiatives régionales et du soutien au cadre PDDAA.

Le Docteur Lubroth a brièvement passé en revue les leçons à tirer de l'expérience acquise, notamment : (a) la nécessité de renforcer les politiques de production et de santé animale au niveau régional pour une contribution au niveau mondial ; (b) si le secteur de l'élevage continue à croître de manière non régulée, on observera sans aucun doute une augmentation du risque de maladies animales ayant des répercussions sur la santé humaine ; (c) la promotion et le soutien à l'information du secteur privé (producteurs, vétérinaires praticiens, différents acteurs de la filière) concernant les bonnes pratiques d'élevage et les bonnes pratiques sanitaires, la prévention des maladies, la déclaration des maladies et les partenariats avec le secteur public sont essentiels et ne devraient pas être négligés au bénéfice du seul secteur public.

- **Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase (PATTEC)**

Le Docteur Hassane H. Mahamat, coordinateur de la PATTEC (Union africaine), a rappelé que le bureau de coordination UA-PATTEC est responsable de la coordination et de la mise en œuvre, conformément à son mandat et à son rôle.

⁴⁷ EMPRES-AH : Système de prévention d'urgence – Santé animale

⁴⁸ CMC-AH : Centre de gestion des crises – Santé animale

Il a ajouté que, dans ce contexte, le bureau de coordination s'était activement efforcé de développer un mécanisme durable au moyen duquel les pays peuvent appliquer avec succès l'initiative PATTEC. Les pays touchés par la mouche tsé-tsé et la trypanosomose et l'UA-PATTEC ont utilisé les différentes ressources telles que les contributions budgétaires nationales, les prêts, les subventions et l'appui technique des partenaires adéquats pour parvenir à des résultats remarquables.

Le Docteur Hassane H. Mahamat a brièvement présenté un rapport couvrant la période 2012-2014 et a résumé la progression de la mise en œuvre des activités ainsi que les réalisations obtenues dans des domaines tels que la coordination, le développement de propositions, la formation, la défense des projets et la mobilisation des ressources, dans le but d'alléger la charge que représentent la mouche tsé-tsé et la trypanosomose en Afrique à travers l'Union africaine.

- **Centre panafricain des vaccins vétérinaires (PANVAC)**

Le Docteur Karim Tounkara, Directeur de l'UA-PANVAC, a déclaré que, conformément à son mandat, l'UA-PANVAC avait fourni des services satisfaisants aux États membres de l'Union africaine. Il a résumé les différentes activités de l'UA-PANVAC, soulignant que le nombre de lots de vaccins reçus avait augmenté. Un total de 288 échantillons ont été testés en 2013, contre 142 lots en 2012. Des semences vaccinales (162) ont été envoyées à des laboratoires de production de vaccins. Une formation et une assistance technique ont été fournies à des techniciens de laboratoire d'États membres de l'Union africaine et à d'autres partenaires œuvrant dans le domaine de la production de vaccins et du contrôle de la qualité des vaccins.

Le Docteur Tounkara a signalé que l'harmonisation de l'enregistrement des vaccins vétérinaires avait été facilitée en Afrique de l'Est ainsi qu'en Afrique de l'Ouest.

Il a ajouté qu'un premier lot de réactifs permettant d'effectuer des épreuves immuno-enzymatiques (ELISA) pour la détection d'anticorps dirigés contre le virus de la PPR avait été produit et distribué à différents laboratoires dans des États membres de l'Union africaine, afin d'être validé sur le terrain.

Le Docteur Tounkara a déclaré que toutes les matières virales bovipestiques étaient conservées dans de bonnes conditions de biosûreté dans des laboratoires de niveau 3, dont une banque de vaccins d'urgence contre la peste bovine contenant 1,5 millions de doses et 300 fioles de semences de vaccin contre la peste bovine.

En conclusion, le Docteur Tounkara a signalé que les activités prévues dans le cadre des projets budgétés avaient été menées à bien avec succès. Il s'agissait principalement du développement d'un cadre stratégique pour la production de réactifs biologiques en Afrique ; d'une subvention octroyée par l'OIE à l'UA-PANVAC pour garantir la qualité des vaccins contre la PPR produits en Afrique ; et du soutien à la sécurité alimentaire et au renforcement des capacités dans les États membres de l'Union africaine grâce à la lutte pérenne contre la maladie de Newcastle dans l'aviculture villageoise.

- **Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC)**

Pour commencer sa présentation, Monsieur Beedeeanan Hulman, Chargé de programme à la SADC, a expliqué que la Direction Alimentation, agriculture et ressources naturelles (FANR⁴⁹) du Secrétariat de la SADC met en œuvre des stratégies et des programmes destinés à favoriser la productivité de l'agriculture et de l'élevage et la sécurité alimentaire dans toute la région.

⁴⁹ FANR : Food, Agriculture and Natural Resources

Il a déclaré que, à cet effet, la Direction FANR met l'accent sur la coopération en matière de sécurité alimentaire durable, afin de parvenir à un accès durable pour tous et à tout moment à une alimentation sûre et adéquate, au sein de la SADC, pour une vie active et saine. Monsieur Hulman a ajouté que la Direction FANR avait mis la touche finale à la politique agricole régionale (RAP, 2013), qui définit le cadre global dans lequel les programmes et les activités de la FANR contribueront à mener à bien l'agenda commun de la SADC afin de promouvoir une croissance économique et un développement socio-économique durables et équitables.

Il a ajouté que cette politique agricole régionale était centrée sur la réalisation du programme régional de développement de l'élevage, qui vise à améliorer les échanges commerciaux régionaux et internationaux de produits de l'élevage et leurs débouchés. Monsieur Hulman a souligné que, dans le but de faciliter le commerce des produits agricoles, le protocole de la SADC sur les échanges internationaux avait été modifié afin de prendre en compte les exigences de l'accord sur les mesures SPS de l'OMC.

Il a également signalé que la SADC, avec l'aide des partenaires au développement, s'était lancé dans un programme régional de renforcement des capacités afin d'améliorer la conformité aux normes en matière de commerce international d'animaux et de produits d'origine animale.

Pour conclure, Monsieur Hulman a déclaré que le Secrétariat de la SADC souhaitait attirer l'attention de l'OIE sur deux points importants :

- L'absence d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) : les États membres de la SADC continuent d'être considérés comme ayant un statut de risque indéterminé au regard de l'ESB en matière de commerce de viande de muscle désossée, et il leur est demandé à ce titre de procéder à des tests et à une surveillance de l'ESB pour prouver qu'ils sont indemnes de cette maladie. Étant donné qu'aucun cas d'ESB n'a jamais été observé dans aucun État membre de la SADC, la SADC souhaite que l'OIE prenne en considération la demande des États membres de la SADC d'être reconnus historiquement indemnes d'ESB.
- La révision du chapitre du *Code* sur la fièvre aphteuse : la SADC a communiqué ses remarques concernant la révision du chapitre sur la fièvre aphteuse et espère qu'elles seront prises en compte lors du processus de révision. La SADC souhaite rappeler la particularité de sa région en ce qui concerne la lutte contre la fièvre aphteuse compte tenu de la présence du buffle africain sauvage, porteur sain du virus SAT. Les récents efforts pour transformer de vastes zones de la région en zones de protection transfrontalières, dans le cadre d'une initiative de conservation de la biodiversité, entraîneront une augmentation des contacts entre animaux sauvages et animaux d'élevage, ce qui compliquera davantage la lutte contre la fièvre aphteuse. Il faudrait que la mise en œuvre de la stratégie mondiale OIE/FAO de contrôle de la fièvre aphteuse prenne en compte la particularité de la gestion et du contrôle de la fièvre aphteuse dans la région SADC.
- **Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)**

Le Docteur Soumana Diallo, représentant de la Commission de l'UEMOA, a signalé que, dans le cadre de l'application de la politique agricole de l'UEMOA, la Commission de l'UEMOA avait mené une série de réformes dans le domaine de la santé animale, y compris les zoonoses et la sécurité sanitaire des aliments.

Il a expliqué que ces réformes s'étaient attachées en tout premier lieu à harmoniser la législation pharmaceutique vétérinaire, ce qui a aidé à obtenir des résultats notables, les plus importants étant : l'adoption d'un arsenal législatif communautaire pour les huit États membres ; l'introduction d'un mécanisme unique dans les huit États membres pour l'enregistrement des produits médicamenteux vétérinaires ; l'introduction d'un mécanisme intracommunautaire pour le contrôle de la qualité des produits médicamenteux à usage vétérinaire, grâce à la mise en place d'un réseau de neuf laboratoires nationaux de contrôle qualité ; l'instauration d'un dispositif pour coordonner la production des réglementations : le

comité vétérinaire de l'UEMOA, qui a pour tâche de fournir des avis techniques sur tous les sujets intéressant la communauté dans le domaine de l'élevage, y compris les produits médicamenteux vétérinaires ; l'introduction d'un mécanisme de surveillance des produits médicamenteux vétérinaires, avec le lancement d'une inspection pharmaceutique vétérinaire.

Le second domaine de réforme concernait le renforcement des capacités des Services vétérinaires au moyen de l'adoption d'un plan stratégique de l'UEMOA pour renforcer les Services vétérinaires des États membres.

Une autre réforme, qui concernait la sécurité sanitaire du bétail et des produits dérivés, a abouti à l'adoption d'une réglementation commune sur la sécurité sanitaire en 2007 : réglementation n° 07/2007/CM/WAEMU sur la sécurité sanitaire des plantes, des animaux et des denrées alimentaires.

Le Docteur Diallo a ensuite discuté de la réforme des projets d'appui pour le contrôle et l'éradication des maladies animales. Grâce au fonds régional pour le développement agricole (RFAD), la Commission de l'UEMOA apporte un soutien financier à ses États membres pour lutter contre certaines maladies animales telles que la fièvre charbonneuse ou la maladie de Newcastle. La Commission a également commandé deux études afin de définir une stratégie régionale et des programmes coordonnés de lutte contre la PPCB et la maladie de Newcastle.

Pour finir, le Docteur Diallo a signalé l'adoption d'une directive destinée à garantir et à organiser la liberté de mouvement et le droit d'installation au sein de l'UEMOA pour les vétérinaires ressortissants d'autres États membres de l'UEMOA et à établir une assemblée collégiale des présidents d'association vétérinaires nationales qui sera désormais chargée de réglementer la pratique vétérinaire dans l'espace UEMOA. Le texte d'application concernant la composition, les pouvoirs, l'organisation et les procédures de fonctionnement de ce collège de présidents vient d'être signé.

- **Banque mondiale**

Le Docteur Stéphane Forman, représentant de la Banque mondiale pour l'Afrique, a mis l'accent sur la collaboration sans cesse croissante entre la Banque mondiale et ses partenaires engagés dans le développement de l'élevage et la santé animale, notamment l'OIIE, et a expliqué comment la Banque mondiale se réengage fortement dans le soutien à l'économie pastorale et à la résilience. Il a tout d'abord présenté Myriam Chaudron, une nouvelle vétérinaire spécialiste de l'élevage détachée auprès de la Banque mondiale pour l'assister dans la gestion du portefeuille de production et santé animales en Afrique subsaharienne.

Le Docteur Forman a ensuite parlé du pastoralisme, qui est un mode d'élevage extensif et mobile du bétail sur des pâturages communaux, et qui est le moyen de subsistance et le système de production le plus couramment pratiqué en zone aride et semi-aride partout dans le monde. Il a souligné le fait que, d'après de récentes estimations, environ 120 millions de personnes à travers le monde pratiqueraient ce mode de production pastorale ou agropastorale, dont 50 millions en Afrique subsaharienne. Dans la Corne de l'Afrique, les zones arides et semi-arides représentent plus de 60 % de la totalité du territoire, et on estime la population pastorale à entre 12 et 22 millions de personnes. Les animaux et les produits dérivés sont consommés par les éleveurs eux-mêmes, vendus sur des marchés nationaux ou exportés vers les villes côtières en pleine croissance. En Afrique de l'Ouest, jusqu'à 65 % de la viande bovine est issue de ce mode de production. Partout dans le monde, les populations pastorales constituent l'un des sous-groupes démographiques les plus pauvres. En Afrique, 25 % à 55 % de cette population est en situation d'extrême pauvreté.

Le Docteur Forman a également fait remarquer que les crises d'insécurité alimentaire qui frappent la Corne de l'Afrique de façon récurrente, tout comme la situation de la sécurité au Sahel, nous rappellent durement que les causes profondes de la vulnérabilité des zones arides et semi-arides requièrent une plus grande attention. Les demandes de certains pays et de certaines CER ont entraîné un fort réengagement de la Banque mondiale dans le soutien au développement en zone pastorale, conformément au volet 3 (équité) de son agenda mondial

pour l'élevage. Ceci se traduit par d'importants travaux d'analyse et par deux opérations régionales phares : le projet régional pour la résilience des moyens de subsistance pastorale dans la Corne de l'Afrique (approuvé par le Conseil de la Banque mondiale en mars 2014) et le projet régional de soutien au pastoralisme sahélien, qui se trouve à un stade précoce de préparation.

Le Docteur Forman a précisé que l'amélioration de la qualité des Services vétérinaires pour une meilleure prestation de services de santé animale en zone aride auprès des communautés nomades jouera un rôle crucial pour que ces deux projets remplissent leurs objectifs. Le processus PVS de l'OIIE reste l'outil pré-opérationnel essentiel pour orienter les investissements afin de renforcer ces Services vétérinaires. La surveillance et le contrôle – y compris au moyen de campagnes de vaccination harmonisées – des maladies animales transfrontalières, des zoonoses et des maladies qui entraînent des baisses de productivité, contribueront à accroître la résilience des communautés pastorales et agropastorales face aux chocs externes et les aidera à trouver des débouchés commerciaux. C'est pourquoi la collaboration et le soutien des organisations techniques internationales, telles que l'OIIE, la FAO ou l'UA-BIRA, seront cruciales pour renforcer la capacité des pays et des CER et atteindre notre but. Le représentant de la Banque mondiale a de nouveau insisté sur l'importance des activités mises en œuvre par l'OIIE en tant que biens publics mondiaux et a réitéré son soutien. Il a salué la tâche fondamentale menée par les responsables des Services vétérinaires dans leurs pays, en Afrique et dans le monde.

La réunion a officiellement pris fin à 19 h 00.

.../Annexe

Annexe

**RÉUNION DE LA
COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'AFRIQUE**

Paris, 26 mai 2014

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Contributions dues par les Membres à l'OIE
3. Rapport sur les réunions du Conseil de l'OIE
4. Rapport de la Présidente de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique
5. Rapport sur les activités et le programme de travail de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique et des Représentations sous-régionales de l'OIE pour l'Afrique australe, l'Afrique du Nord, et l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique
6. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 84^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE qui se réunira en mai 2016
7. Sélection du thème technique II (sans questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 21^{ème} Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique
8. Élection d'un Représentant de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique au Conseil de l'OIE et élection du Vice-président de l'Assemblée mondiale des Délégués
9. Rapport sur le concept de cheval présentant un niveau supérieur de santé et de performances (HHP) élaboré par l'OIE
10. Organisation de la 21^{ème} Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique qui se tiendra à Rabat (Maroc) du 16 au 20 février 2015
11. Sixième Plan stratégique de l'OIE – Perspectives régionales
12. Mise en œuvre du Programme d'appui à la législation vétérinaire en Afrique
13. Système mondial d'information sanitaire (WAHIS) – Le point sur les notifications transmises par les Pays membres africains
14. Présentations des organisations ayant un accord officiel avec l'OIE
 - Union africaine - Bureau interafricain des ressources animales (UA-BIRA)
 - Commission économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques (CEBEVIRHA)
 - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
 - Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase (PATTEC)
 - Centre panafricain des vaccins vétérinaires (PANVAC)
 - Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC)
 - Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)
 - Banque mondiale



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir